

Date de convocation 11/09/2020

Date d'affichage : 11/09/2020

Nombre de membres : 33

Présents : 23

Pouvoirs : 2

Votants : 25

Le dix-huit septembre deux mille vingt, les délégués du SYVALORM Loir et Sarthe se sont réunis à la salle des fêtes de Montaillé en séance publique à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Michel ODEAU.

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : Philippe LEBERT, Patrick GREMILLON, Prosper VADE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Jocelyne ANGERS, Dominique GESLIN, Michel FROGER, Alain COURTABESSIS, Charly TERTRE, Jean Claude LECOMTE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE : Michel ODEAU, Eric DESCOMBES, Patrick DE MEYERE, Gérard BROUARD, Thierry PAPILLON.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Pascal DUPUIS, Sylvie CHARTIER, Francis BOUSSION, Philippe WEHRLE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : René PAVÉE, Fabienne DESSALLES, Didier CROISSANT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE & HAUT VENDOMOIS : Yves BELOEIL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : Laurent GAUTHIER.

Constituant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : Benjamin LABURTHE-TOLRA, Joel LHERMITTE, Didier METAIS, Annie NELET, Mickael BARREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Christiane CHANTEPIE, Victorien POTTIER, Michel MENAGER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Dominique PETER,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : Catherine THOMAS, Carol GERNOT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE HAUT & VENDOMOIS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : Nicole JEANTHEAU, Eric BARDET

POUVOIRS : Benjamin LABURTHE-TOLRA donne pouvoir à Prosper VADE.

Philippe MERCIER donne pouvoir à Laurent GAUTHIER.

Assistaient également : Aurélie ROUSSEAU déléguée suppléante,

Autres présents : Christine RICHARD, Nicole GRIMAL, et Willy ACOT, Nathalie LUSTIGMAN conseillère.

Mr Laurent GAUTHIER est nommé secrétaire de séance

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 04/09/2020.

Le compte rendu n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation à l'unanimité des délégués.

I.-AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Désignation des représentants au sein de la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) de la région Centre-Val de Loire.

La région Centre-Val de Loire a souhaité maintenir les rencontres de l'instance d'élaboration et du suivi du Plan régional (PRPGD), la CCES, afin de continuer à faire vivre une dynamique partenariale avec les acteurs du territoire.

A ce titre, il est demandé de désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical DESIGNNE au sein de la CCES de la région Centre-Val de Loire :

- **Délégué titulaire : Laurent GAUTHIER**
- **Délégué suppléant : René PAVÉE**

2. Mise en place des commissions

Le Conseil Syndical fixe le nombre et la composition des commissions. *Il est proposé d'instaurer 3 commissions dénommées :*

- « Finances » en charge par le 1^{er} Vice-président Mr LECOMTE
- « Collectes » en charge par le 2^{ème} Vice-Président Mr GREMILLON
- « Déchèteries/ Traitement » en charge par le 3^{ème} Vice-Président Mr GAUTHIER

Un formulaire d'inscription aux commissions proposées a été joint à la note de présentation, afin que chaque délégué, titulaire et suppléant, puisse s'inscrire dans la ou les commissions de son choix.

La composition définitive de chaque commission sera validée lors du conseil.
Les commissions sont ouvertes aux délégués titulaires et suppléants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical approuve la liste des commissions citées ci-dessus et la composition des commissions suivantes :

Commission Finances	Commission Collectes	Commission Déchèteries/Traitement
en charge par le 1 ^{er} Vice-président : LECOMTE Jean Claude	en charge par le 2 ^{ème} Vice-Président : GREMILLON Patrick	en charge par le 3 ^{ème} Vice-Président GAUTHIER Laurent
LECOMTE Jean Claude (T)	GREMILLON Patrick (T)	GAUTHIER Laurent (T)
VADE Prosper (T)	VADE Prosper (T)	PETER Dominique (T)
ODEAU Michel (T)	CHARTIER Sylvie (T)	DUPUIS Pascal (T)
DE MEYERE Patrick (T)	ODEAU Michel (T)	MERCIER Philippe (T)
FROGER Michel (T)	FROGER Michel (T)	ODEAU Michel (T)
BOUSSION François (T)	COURTABESSIS Alain (T)	DESCOMBES Eric (T)
	PAVEE Renée (T)	MENAGER Michel (S)
	NELET Annie (S)	BARDET Eric (S)
	ROUSSEAU Aurélie (S)	DESSALLES Fabienne (S)
	DESSALLES Fabienne (S)	CROISSANT Didier (S)
		PAPILLON Thierry (S)

NB : T = délégué(e) titulaire et S = délégué(e) suppléant(e)

3. Approbation du règlement intérieur du Conseil Syndical

En vertu du code général des collectivités territoriales, le Conseil Syndical du SYVALORM Loir et Sarthe doit se doter d'un règlement intérieur (cf. Annexe).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical approuve le présent règlement intérieur du Conseil Syndical.

4. Membres du Bureau : indemnisation des frais de déplacements

Monsieur le Président propose l'instauration du remboursement des frais de déplacement aux membres du Bureau uniquement (qui n'ont pas de vice-présidence) à l'occasion des réunions mensuelles du bureau. La prise en charge de ces frais est assurée dans les conditions définies par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des élus (à la condition que l'élu ne bénéficie pas d'indemnité au titre des fonctions qu'il exerce au sein de SYVALORM Loir et Sarthe).

Un état justificatif des frais engagés pour les réunions devra être fourni afin de permettre le paiement par le comptable public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical approuve l'instauration du remboursement des frais de déplacement aux délégués du Bureau d'après les conditions définies ci-dessus.

II.- RESSOURCES HUMAINES

1 Avancements de grade 2020.

Dans le cadre des avancements de grade de l'année 2020, lors du conseil syndical du 14/02/2020, 6 postes ont été créés au sein du cadre d'emploi des adjoints techniques et administratifs.

Un agent intercommunal effectuant 8h par semaine a bénéficié d'un avancement de grade à compter du 1^{er} mars 2020 au sein de la collectivité où il effectue 20 heures.

Le Syvalorm doit suivre la carrière unique de l'agent intercommunal.

il est proposé la création d'un poste comme indiqué ci-dessous,

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er}/03/2020 (Agent chargé de l'entretien des locaux) à temps non complet 8h semaine.

La suppression de poste est soumise à l'avis du Comité Technique (CT) du Centre de Gestion, qui se tiendra le 24 novembre 2020. La suppression des postes sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical approuve la création du poste lié à l'avancement de grade de l'année 2020 comme indiqué ci-dessus.

III.- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1 Etat d'avancement de la distribution des cartes de déchèteries sur le territoire de l'ex-Sictom de Montoire

Le territoire de l'ex-Sictom de Montoire est composé d'environ 14 000 foyers.

La 1^{ère} phase de communication a débuté le 26 juin 2020.

7 déchèteries sont concernées : La Chartre sur le Loir, Couture sur Loir, Montoire sur le Loir, Prunay-Cassereau, Savigny sur Braye, Droué et Le Plessis Dorin.

Cartes distribuées :

- Juin : 230
- Juillet : 821
- Aout : 955
- Septembre (au 18) : 930
- TOTAL : 2 936 soit environ 30% sur une base de 10 000 FOYERS.

Pour information une personne a été recrutée en renfort à 35h semaine depuis le 24 août jusqu'au 30 septembre 2020.

Mr ODEAU indique l'objectif suivant : 1^{er} décembre 2020 : mise en service des cartes magnétiques ET accès encore autorisé aux usagers qui ne seront pas encore dotés de la nouvelle carte (le temps que la majorité des usagers soit équipée de la nouvelle carte sans être pénalisée et refusée en déchèterie).

Une question est posée sur l'utilisation de la carte magnétique pour l'accès en déchèterie dans une maison de retraite (EPHAD les Aubépinés, SAINT VINCENT DU LOROUER), pour un résident qui doit vider son logement.

La question sera mise à l'ordre du jour de la 1^{ère} commission Déchèteries/Traitement

En parallèle, un courrier d'information sera adressé par le SYVALORM à la directrice de l'EPHAD.

2 Fonctionnement de la déchèterie de Droué.

Michel ODEAU et Laurent GAUTHIER, accompagnés du responsable du service Déchèterie-Traitement, se sont rendus à la déchèterie de DROUE lundi 14 septembre afin d'avoir un aperçu plus précis concernant les récentes réclamations d'usagers et d'élus sur la rigueur des agents de la déchèterie et altercations sur le site.

Il s'avère que depuis le mois d'Avril 2020, les cartes d'accès et les quantités de déchets apportées sont davantage contrôlées.

Ce fonctionnement est une simple application du règlement en vigueur et déjà réalisé sur les autres sites du syndicat.

De ce fait, quelques altercations ont été constatées sur site, nécessitant parfois l'intervention de la gendarmerie.

Un rappel des consignes et du règlement intérieur auprès des usagers va être réalisé, notamment par l'intermédiaire d'une information envoyée aux mairies.

3 Retour d'expérience COVID 19 : analyse lors de la 1^{ère} commission Déchèteries/Traitement

COVID 19 : Une analyse des points forts, points faibles et des coûts sera réalisée en commission afin de tirer les enseignements pour mettre en place une stratégie optimum en cas de récurrence d'un confinement (local ?) des déchèteries (entre autre).

4 Questions diverses

Mr LEBERT (La Chapelle Huon) interroge Mr ODEAU sur la possibilité d'obtention de bacs lors de la présence de gens du voyage sur la commune. Une confirmation lui est apportée et pour de plus amples précisions, il convient de prendre contact avec la responsable du service collecte.

Mr COURTABESSIS (Savigné l'Evêque) évoque un cas particulier dans une zone artisanale et la possibilité d'avoir des bacs avec serrures. Il souhaite aborder plus en détail le sujet lors de la 1^{ère} commission Collectes.

Mr BOUSSION (Courdemanche) aborde le sujet des dépôts sauvages sur la commune. Dans le cas où des déchets ménagers sont identifiés, qui est en charge de payer le ramassage ? la commune ou la Communauté de communes ? La réponse sera apportée au prochain conseil.

Prochaines réunions :

- **Bureau Syndical** : Mardi 13/10/2020 (18h00, lieu : A déterminer)
Mardi 24/11/2020 (18h00, lieu : A déterminer)

- **Conseil Syndical** : Vendredi 23/10/2020 (DOB) (18h00, Montaillé : A confirmer)
Vendredi 11/12/2020 (Budget) (18h00, Montaillé : A confirmer)

- **Commission finances** : Mardi 13/10/2020 (18h00, lieu : A déterminer)
Mardi 3/11/2020 (18h00, lieu : A déterminer)
Mardi 24/11/2020 (18h00, lieu : A déterminer)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h10.